



FOCUS Accueillants conventionnés

JE, TU, IL/ELLE SE FORME...

Après le focus sur les accueillants autonomes dans le Flash Accueil n°15, nous abordons le repère 14 (soutenir le processus de formation continue) à l'intention des accueillants conventionnés (m/f).

Accueillir de jeunes enfants demande des compétences spécifiques.

L'Arrêté milieu d'accueil¹ prévoit, à la fois une qualification de base (article 42) mais également, l'obligation d'une démarche de formation continue (article 43)².

Par ailleurs, l'article 14 du Code de qualité³ engage le milieu d'accueil à « *encourager les accueillants, quelle que soit la qualification de base de ceux-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.* »

Dans le cadre de la profession d'accueillant conventionné, cette formation peut être individuelle ou collective et elle concerne à la fois le travailleur social et les accueillants, dans leur rôle respectif.

La formation continue, c'est :

- l'occasion d'**approfondir** ou de **développer ses connaissances** ;
- la possibilité de faire un **temps d'arrêt** et de **prendre du recul** par rapport à ses propres pratiques, de re-questionner le sens que l'on met dans sa façon de fonctionner ;
- l'opportunité de **rencontrer ses collègues ou d'autres professionnels, d'échanger** autour de son métier ou de situations parfois difficiles du quotidien ;

- un des moyens de réfléchir, endéans les trois ans, aux **objectifs visés du Plan qualité**, dans le cadre du renouvellement de l'attestation de qualité ;
- une manière de démontrer aux parents le souhait de toujours garder un **regard critique et professionnel sur son métier** ;
- la possibilité de **revisiter le travail mis en œuvre** avec les enfants et les parents et d'intégrer d'éventuels changements dans le projet d'accueil ;
- ...

TRAVAILLEUR SOCIAL, PASSEUR DE FORMATION...

Le travailleur social a un rôle central dans le choix des formations collectives et dans l'aval des demandes individuelles qui sont relayées lors des réunions de service ou des visites au domicile des accueillants. En effet, ces formations doivent avoir du sens avec la réalité de la profession mais également en regard du projet d'accueil du service, voire du projet d'accueil personnel des accueillants.

La **cohérence entre formation et projet d'accueil** est également discutée lors des rencontres organisées par le Coordinateur accueil (m/f) avec les travailleurs sociaux à l'occasion des renouvellements d'attestations de qualité et l'élaboration du « plan qualité » triennal.

1 Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil.

2 Art. 43 de l'Arrêté portant réglementation générale des milieux d'accueil (2003) : Tout milieu d'accueil assure la formation continue de son personnel, notamment en l'inscrivant à des modules de formation compris dans un programme de formation continue arrêté au moins tous les 3 ans par le Gouvernement, sur proposition de l'Office.

3 Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003 fixant le Code de qualité de l'accueil.
L'article 14 constitue le repère portant le même numéro.

Cette rencontre est également l'occasion pour le Coordinateur accueil de relayer, auprès du Service formation de l'ONE, les éventuelles difficultés rencontrées par le terrain ou les nouveaux besoins en formation.

OFFRE DE FORMATION

La **brochure annuelle de l'ONE** décline un panel de thématiques qui tiennent compte de ces besoins de formation.

Cependant, le service peut également faire **appel à d'autres organismes**, pour autant que les formations choisies gardent du sens par rapport au métier.

Des **ateliers** sont également proposés de manière ponctuelle aux services (comme aux autres milieux d'accueil) par les **Coordinateurs accueil** et les **Conseillers pédagogiques** (m/f) de l'ONE.

Ainsi, dans le Hainaut et à titre d'exemple, selon les besoins et dans le cadre du travail d'accompagnement du service par la Coordinatrice accueil, l'organisation de journées pédagogiques avec la collaboration du Conseiller pédagogique est possible. Ces journées s'élaborent autour d'une thématique déterminée par les besoins du moment.

Récemment et à la demande des accueillants, le thème de l'activité autonome a notamment été travaillé avec un service.

Notons que l'offre pour ce type de dynamique de formation et de réflexion sur les pratiques est propre à chaque Subrégion.

Nous vous invitons à contacter votre Coordinateur accueil pour connaître l'offre en la matière dans votre Subrégion...

FORMATION PARTAGÉE

Si, de manière générale, les services mettent en place des formations à l'attention de leurs accueillants uniquement, il existe des expériences fructueuses de formations organisées avec d'autres types de milieux d'accueil.

En effet, l'accueil dit « familial », propre aux accueillants et l'accueil de collectivité recourent des réalités différentes. L'accueillant gère seul un groupe d'enfants d'âges différents.

Le personnel d'encadrement en milieu d'accueil collectif travaille, quant à lui, souvent avec des enfants regroupés en sections consacrées à une tranche d'âge précis ; il fait partie d'une équipe...

Néanmoins, les participants de ces formations, au public mixte, évoquent la richesse du partage d'expériences professionnelles différentes et la possibilité d'ouvrir la réflexion.

Par ailleurs, une difficulté pour l'accueillant est de pouvoir insérer les formations dans un horaire déjà très chargé. A cet égard, il est de plus en plus courant que les services décident de consacrer une, voire deux journées par an, à la formation continue, en veillant à bien les planifier avec les parents concernés.

RAPPEL : UN PETIT COUP DE POUCE : L'INCITANT FORMATION

Evolution des incitants Formations Continues sur 4 ans



D'une manière générale, les services offraient, aux accueillants en formation, un dédommagement financier.

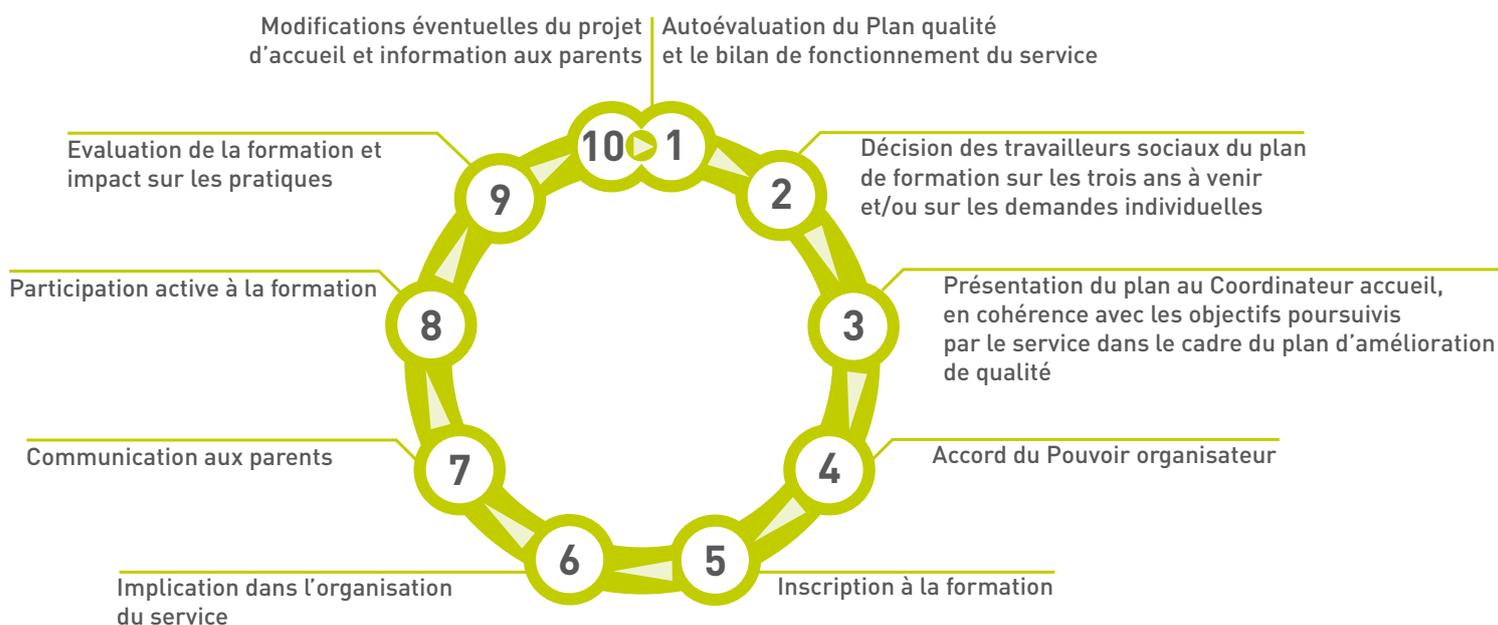
Comme pour les accueillants autonomes, actuellement, en vue de faciliter l'accès aux formations continues, un **forfait annuel** peut être attribué par l'ONE à chaque accueillant d'enfants à domicile qui s'engage dans un processus de formation continue.

Ce forfait est directement octroyé aux accueillants qui en font la demande, à certaines conditions :

- Être autorisé sur l'année de référence ;
- Avoir suivi l'équivalent d'une journée minimum (6H) au cours de l'année de référence ;
- Que la formation soit en lien avec le métier d'accueillant d'enfant à domicile.

Concrètement, un document est à demander au service de la Direction Psychopédagogique à l'Administration centrale⁴ et à rentrer dans des délais précis.

EN RÉSUMÉ : JE, TU, IL/ELLE SE FORME ...



Brigitte DELFORGE,
Coordinatrice accueil ONE (Hainaut)

Pierre PETIT,
Conseiller pédagogique ONE (Hainaut)



Témoignage des assistantes sociales (Pascale DUBOIS, Véronique TAMIGNIAU, Geneviève PASSELECQ) du service d'accueillants conventionnés « Pirouline » de La Louvière :

Depuis sa création en 1991, notre service organise des formations régulières pour les accueillantes. Notre objectif est de leur donner l'occasion de réfléchir à leur pratique professionnelle en leur apportant des connaissances nouvelles et en permettant des échanges entre elles avec le formateur, autour de leur expérience professionnelle.

A travers ces formations, nous souhaitons les aider à se construire une identité professionnelle et à donner un sens à leurs pratiques éducatives.

Nous élaborons notre programme de formation en partant des observations, des interpellations, des besoins constatés sur le terrain lors de nos visites d'encadrement.

Depuis l'arrivée du Code de qualité, nous définissons notre plan triennal de formation en nous inspirant des principes évoqués dans les différentes brochures concernant la qualité de l'accueil.⁵

Actuellement nous travaillons trois axes : la communication, la qualité de présence du professionnel et l'accompagnement de la construction de la confiance du jeune enfant.

Les accueillantes sont réparties en trois groupes de quinze personnes et chaque groupe participe aux mêmes formations à tour de rôle. Cette pratique permet de développer une appartenance et une identité au service.

Une assistante sociale participe à la formation avec elles, cela permet de faire le lien avec notre projet d'accueil ou de rappeler le cadre. Cela nous permet également de poursuivre la réflexion lors de nos encadrements à domicile.

Au terme du cycle de formations, une évaluation individuelle est proposée aux accueillantes. Le contenu de cette évaluation nous permet de faire évoluer notre projet d'accueil.

4 95, Chaussée de Charleroi à 1060 Bruxelles - 02/5421390 - formationscontinues@one.be

5 « A la rencontre des familles » ; « A la rencontre des enfants » ; « Soutien à l'activité des professionnels »



Réflexion du Centre Régional de la Petite enfance de Verviers, autour de « la formation continuée » des accueillants d'enfants conventionnés...

Pour le groupe formation du CRPE - Isabelle DELHEZ

Comment susciter l'intérêt de la formation continuée chez les accueillants, quels moyens mettre en œuvre pour éveiller chez eux cette envie d'en connaître toujours plus, de se remettre en question ?

Même si venir en formation alors que l'on travaille déjà demande un véritable effort d'investissement personnel, les objectifs de la formation continuée nous semblent essentiels. Ils consistent à articuler la réflexion autour de deux dimensions, l'une ayant trait à la dynamique personnelle d'évolution du professionnel, l'autre à sa position et sa situation dans son cadre de travail.

Il est parfois difficile pour nos accueillants de trouver les motivations pour ces journées.

Une des raisons premières est que cette formation, bien qu'obligatoire aux yeux de la loi, l'oblige à prendre un jour de congé (dédommagé mais non payé). C'est aussi, par la force des choses, pour les parents des enfants accueillis, un changement dans un quotidien déjà bien chargé et parfois compliqué ; les mettre dans l'embarras est difficile aussi pour bon nombre d'accueillants.

Or, dans chaque formation, il y a une possibilité d'évolution personnelle permettant une prise de recul par rapport à sa pratique et son projet professionnel mais aussi des prises de conscience qui amènent à se sentir mieux, même à titre personnel.

Il y a là un enjeu de création où, chacun et chacune, peut aussi être acteur de changement, c'est-à-dire un individu capable de faire évoluer son métier, son organisation, sa place dans la société.

Enjeu et défi

Lorsqu'on est un service de 200 travailleurs, la gestion de cette formation est un réel enjeu et un grand défi annuel.

Mettre en place un système de formation continuée, c'est se pencher sur les rôles, les besoins, les envies ... C'est procéder à une évaluation de ce qui a été fait et de ce qui doit encore être fait.

C'est faire évoluer le projet d'accueil encore et encore pour aller toujours plus loin ... avec tout le monde !

Les formations continuées, chez nous, s'organisent en cycles de trois ans.

Dans ce cadre, durant les trois dernières années (jusque fin 2012), nous avons travaillé autour du thème de la « liberté de mouvement » et ce, en relation avec notre plan qualité et à la poursuite de notre projet d'accueil. En ont découlé, de manière très concrète, de très chouettes mises en pratique « sur le terrain » avec, entre autres, l'achat de grands tapis de sol pour chacun de nos accueillants ainsi que de nombreuses réflexions quant à son utilisation dans le quotidien, notamment en lieu et place du relax.

Ce cycle achevé nous a aussi permis de réévaluer le programme de formations destiné aux accueillants, en tout début d'activité. A partir de là, nous avons posé le choix d'y intégrer le thème de la communication.



Cycle 2013-2015 : la communication

Démarrant un nouveau cycle de formation continuée, notre choix pour les trois années à venir (à partir de début 2013) s'est posé sur le thème de la communication « au sens large ».

Pratiquement, les accueillants sont répartis en groupes d'une vingtaine de personnes, les formations se donnent en journée et généralement dans les bâtiments de notre service, à Verviers.

Chaque accueillant participe à deux, voire trois journées par année. D'une année à l'autre, ils aborderont le thème, successivement avec des formateurs différents, sous des angles différents et avec des outils différents.

Au regard de la taille de notre service, l'aménagement même des journées de formation demande une sérieuse organisation (invitations aux accueillants, lettres aux parents, organisation des locaux, de l'intendance, ...).

Nous constituons les groupes en les réactualisant régulièrement en fonction des départs et des arrivées. Il nous faut maintenir une cohésion et garder un minimum « raisonnable » de participants par groupe de formation.

Un autre élément à prendre en considération lorsque nous avons arrêté notre thème est qu'il faut engager des formateurs pour un minimum de 20 jours par année, de préférence sélectionnés dans la brochure des formations subventionnées par l'ONE. Or, lorsque nous prenons contact avec les organismes de formation concernés, les possibilités qui s'offrent à nous sont souvent très restreintes (soit ne répondent pas au thème choisi, soit imposent d'avoir suivi une formation préalable, soit ne se déplacent pas, soit sont « overbookées » ou annoncent d'autres prix que ceux prévus dans la brochure, ...).

De plus, la brochure recouvre un cycle d'année scolaire alors que « l'incitant formation » alloué aux accueillants est toujours « calculé » sur une année civile.

Nous devons ainsi, toujours « jongler » sur une fin et un début d'année civile afin de pouvoir être dans les conditions de part et d'autre !⁶

Nous ajoutons souvent chaque année, une à deux conférences à thème, données en soirée.

Et de manière ponctuelle, il nous arrive d'organiser une journée de formation à l'extérieur, comprenant une demi-journée plus académique et l'autre plus « festive », ce qui permet à l'ensemble des accueillants de se retrouver, créant un plus grand sentiment d'appartenance au service et des moments de convivialité partagée !

... Ainsi chaque nouvelle étape dans la progression de notre projet d'accueil est l'occasion de raviver ce sentiment d'appartenance et de renforcer les liens entre les divers acteurs concernés ! »

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Brochure « Formations continues destinées aux professionnel(le)s de l'accueil » Programme 0-3 ans Octobre 2013 - Septembre 2014 (Nouvelle édition)
- Service formation ONE - Tel : 02 542 13 90
- voir Flash Accueil N°9 - p.13
La formation continue : une démarche qui vise la cohérence des pratiques
- voir Flash Accueil N°12 - p.15
Formation continue : un processus qui vise l'évolution professionnelle



⁶ Ces remarques sont actuellement prises en compte dans les travaux menés par le Comité de pilotage de l'ONE chargé d'analyser les offres de formations continues, en lien avec les axes du plan triennal et de veiller aux critères d'accessibilité de cette offre.